

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 1097-2018, 15 août 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Alexandre Hubert comme secrétaire adjoint du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Alexandre Hubert, vice-président, Régie de l'assurance maladie du Québec, cadre classe 2, soit nommé secrétaire adjoint du Conseil du trésor, administrateur d'État II, au traitement annuel de 190 575 \$ à compter du 27 août 2018;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Alexandre Hubert comme sous-ministre adjoint du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

69318

Gouvernement du Québec

Décret 1098-2018, 15 août 2018

CONCERNANT la nomination de monsieur Younes Mihoubi comme délégué général du Québec à Dakar, au Sénégal

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué général, par commission sous le grand sceau, dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste de délégué général du Québec à Dakar;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Younes Mihoubi, directeur du Bureau du Québec à Dakar au Sénégal, ministère des Relations internationales et de la Francophonie, administrateur d'État II, soit nommé, par commission sous le grand sceau, délégué général du Québec à Dakar, au Sénégal, pour représenter le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de sa compétence constitutionnelle au Sénégal et également au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Cap-Vert, au Gabon, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et au Togo à compter des présentes, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

Conditions de travail de monsieur Younes Mihoubi comme délégué général du Québec à Dakar, au Sénégal

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), le gouvernement du Québec nomme monsieur Younes Mihoubi, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme délégué général du Québec à Dakar, au Sénégal.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère des Relations internationales et de la Francophonie, ci-après appelé le ministère, et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, monsieur Mihoubi exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

Monsieur Mihoubi, administrateur d'État II, est en congé sans traitement du ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la durée du présent mandat.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 15 août 2018 et se termine, le cas échéant, conformément aux dispositions des articles 5 et 6.